

Suisse : les Tessinois vont se prononcer sur le niqab, par Mireille Valette

écrit par Christine Tasin | 17 avril 2013



Le législatif tessinois empoigne la question de l'interdiction du niqab

La population tessinoise sera très probablement la première au monde à se prononcer sur le sujet.

Ce mercredi 17avril dès 13 heures, le Grand Conseil tessinois empoigne le sujet de l'initiative populaire pour l'interdiction de la burqa (ou du niqab). Elle a été lancée par Giorgio Ghiringhelli, du mouvement Trouble-fête (Guastafeste) qu'il a créé, un politicien franc-tireur. Elle demande que le principe de l'interdiction de la dissimulation du visage soit inscrit dans la Constitution.

En guise d'amuse-gueule, un groupe de femmes de la "Coordination de la gauche » ont manifesté lundi à Bellinzone. *La manière dont je m'habille, c'est moi qui décide*", affirmaient-elles sur une banderole au nom donc des femmes musulmanes. Ces féministes (?) sont opposée à l'obligation de porter le voile partout dans le monde, mais elles considèrent

l'initiative comme « anti –islamique ».

Pour elles, la partie n'est pas gagnée. Giorgio Ghiringhelli est même aux anges . **« Il est pratiquement sûr que le Tessin sera le premier canton suisse à approuver cette interdiction, et le premier pays au monde où des citoyens voteront sur la burqa. En France et en Belgique, ce sont les parlements qui ont décidé et non le peuple. »**

En commission, les partis étaient partagés: une minorité (UDC et Lega dei ticinesi) est favorable a l'initiative (laquelle devra être concrétisée par une loi d'application afin d'établir les exceptions et les sanctions); la majorité (libéraux-radicaux, populaire démocrate, Verts et, avec quelques réserves, PS) est aussi favorable à une interdiction, mais souhaite l'inscrire seulement dans la Loi sur l'ordre public. Le Conseil d'Etat a suggéré un contre-projet en ce sens.

« Si un contre-projet est décidé, notre comité a décidé qu'il ne retirerait pas l'initiative. Nous voulons que l'interdiction soit inscrite dans la Constitution afin que personne ne puisse plus changer ça, sauf le peuple. En outre, nous pensons que la dissimulation du visage en public n'est pas seulement un problème de sécurité, comme le disent le Conseil d'Etat et la majorité de la commission, mais aussi et surtout une question de défense de valeurs qui méritent d'être inscrites dans la Constitution. »

Dans ces conditions, il est presque certain que les Tessinois se prononceront le 22 septembre prochain sur la question.

Mireille Valette